

# CHAPITRE 5

## LA RECONVERSION

### La fonction reconversion – la répartition des départs et ayants droit – la reconversion du personnel militaire – la réorientation professionnelle du personnel civil – l’accompagnement des conjoints vers l’emploi

Le statut général des militaires garantit à ceux qui quittent l’état militaire les moyens d’un retour à une activité professionnelle dans la vie civile<sup>(1)</sup>. La reconversion, axe majeur de la politique des ressources humaines du ministère de la défense, constitue un élément indissociable du parcours professionnel des militaires. La création de Défense mobilité, en juin 2009, a contribué à l’amélioration de la fonction et a permis de mieux répondre aux attentes des personnels concernés.

L’année 2010 enregistre 26 795 départs du personnel militaire<sup>(2)</sup>. Les militaires du rang représentent 65,7 % de l’ensemble des départs.

Le nombre d’ayants droit a augmenté de 3,9 % par rapport à 2009. Cependant, le nombre de prestations effectivement accordées a quant à lui diminué de 7 % (6,1 % y compris la gendarmerie).

Par ailleurs, le nombre de congés de reconversion est en légère baisse : 4 016 ont été accordés en 2010 contre 4 218 en 2009 (soit - 4,8 %).

Le nombre de personnels militaires reclassés dans le secteur privé (8 577) en 2010 augmente de 10,9 % par rapport à l’année 2009.

Parallèlement, le volume de militaires ayant été reclassés dans les trois fonctions publiques, toutes procédures confondues, est de 2 029 (2 335 y compris la gendarmerie), contre 1 935 en 2009.

(1) Les militaires de la gendarmerie nationale continuent de bénéficier des prestations de reconversion du ministère de la défense, du fait des conventions de gestion passées avec le ministère de l’intérieur. Le présent chapitre tient compte des gendarmes qui ont fait appel à Défense mobilité.

(2) Hors décès, hors gendarmerie.

### Chiffres-clés

**26 795** départs de militaires<sup>(2)</sup> en 2010

**17 083** ayants droit (pouvant bénéficier de l’aide à la reconversion) en 2010, soit + 4 % par rapport à 2009

**19 069** prestations accordées aux ayants droit, soit - 7 % (20 052 y compris la gendarmerie, soit - 6,1 %)

**4 016** congés de reconversion accordés en 2010

**72 %** : taux de reclassement des militaires dans le secteur public et le secteur privé

### Fait marquant

Déploiement des antennes Défense mobilité dans chaque base de défense

Dans le cadre des actions de soutien des familles des personnels militaires et civils et de la prise en compte des incidences de leur mobilité sur l'emploi des conjoints, 4 058 conjoints ont bénéficié en 2010 d'un accompagnement par les CAEC<sup>(3)</sup>, et 1 895 ont retrouvé un emploi.

## 5.1 - LA FONCTION RECONVERSION

En application du statut général des militaires, les militaires de carrière ou sous contrat peuvent bénéficier, d'une part, de dispositifs d'évaluation et d'orientation professionnelle destinés à préparer leur retour à la vie civile et, d'autre part, à condition d'avoir accompli au moins 4 ans de service, d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement vers l'emploi.

L'arrêté du 10 juin 2009 a créé l'agence de reconversion de la Défense, dite « Défense mobilité ». Cette agence reprend les compétences des anciennes structures de reconversion de chaque armée et du SGA.

### 5.1.1 - Attributions de Défense mobilité

Défense mobilité est une structure unique à compétence nationale rattachée au directeur des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD). Elle a pour mission d'accompagner dans leur démarche de recherche d'emploi :

- les militaires qui quittent l'institution ;
- le personnel civil de la Défense issu d'établissements restructurés ;
- les conjoints du personnel concerné par un changement de localisation géographique.

Ils bénéficient d'un processus d'accompagnement individuel et personnalisé, autour de 4 axes (information, orientation, formation et placement) afin de faciliter la poursuite de leur carrière. L'aide est proposée en toute équité, quels que soient le statut et l'armée d'appartenance. La confidentialité des contacts avec Défense mobilité est garantie au candidat.

### 5.1.2 - Organisation de Défense mobilité

L'agence s'appuie sur un réseau de proximité de 51 antennes (1 par base de défense) pilotées par 10 pôles régionaux rattachés à l'échelon central parisien. Ce réseau est composé de professionnels de la reconversion répartis sur tout le territoire, disposant d'une excellente connaissance des spécificités des candidats et des besoins de compétences des futurs employeurs.

Les entreprises ou les institutions souhaitant recruter disposent ainsi d'un seul interlocuteur par zone géographique.

(3) Cellule d'accompagnement des conjoints vers l'emploi.

### 5.1.3 - Partenariats

Défense mobilité a vocation à devenir une référence parmi les acteurs de l'emploi, à travers une politique volontariste de partenariats aux niveaux local et national.

#### 5.1.3.1 - Secteur privé

L'agence collabore déjà avec plus d'une quarantaine de grandes entreprises, six fédérations professionnelles et des milliers de PME qui recrutent régulièrement d'anciens militaires ou leurs conjoints dans des domaines d'activité variés.

Des partenariats formalisés ou non par une convention ont également été établis par les armées et sont mis en œuvre par Défense mobilité. Ces conventions de partenariat signées entre les grandes entreprises françaises et le ministère de la défense ont pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des ressortissants de la Défense ainsi que des conjoints. Le préalable à cette collaboration étroite demeure l'adéquation entre les profils recherchés par les entreprises et les compétences disponibles dans le vivier de candidats suivis par Défense mobilité.

En 2010, 940 reclassements ont été effectués auprès de ces entreprises partenaires et 812 dans les fédérations professionnelles.

#### 5.1.3.2 - Pôle Emploi

Une convention a été signée entre le ministère de la défense et Pôle Emploi le 14 juin 2010 pour faire bénéficier au public identifié "Défense" de formations, accompagnements et outils d'aide au placement proposés par Pôle Emploi. Cette convention a permis de déployer 10 conseillers référents de Pôle Emploi au sein des pôles régionaux.

Le transfert de la gestion de l'indemnisation du chômage à Pôle Emploi devrait compléter en 2011 le rôle "d'opérateur universel de l'emploi" qui lui a été confié par le législateur. Le ministère de la défense sera l'un des premiers ministères à déléguer la gestion du chômage à Pôle Emploi. À terme, Pôle Emploi disposera de la totalité du fichier des chômeurs du ministère pour un traitement rationalisé, à la fois d'indemnisation et d'accompagnement vers l'emploi.

### 5.1.4 - Les perspectives pour l'année 2011

En 2010, afin de garantir aux bénéficiaires les meilleures prestations, Défense mobilité s'est engagée dans une démarche active d'offre d'un service de qualité aux militaires et à leur conjoint, afin que la transition professionnelle ne soit plus une étape redoutée.

Pour 2011, Défense mobilité a pour ambition de devenir la référence incontournable en matière de transition professionnelle de l'ensemble du personnel issu de la Défense. L'objectif principal est d'être connue et identifiée comme l'agence emploi de la Défense. Pour atteindre cet objectif, Défense mobilité a développé une politique axée sur les relations avec les entreprises et la communication.

## 5.2. LA RÉPARTITION DES DÉPARTS ET DES AYANTS DROIT PAR ARMÉE, DIRECTION OU SERVICE ET PAR CATÉGORIE

### 5.2.1 - Répartition des départs globaux par catégorie\*

INDICATEUR	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
DÉPARTS DÉFENSE**	1 736	7 447	17 612	26 795
DÉPARTS GENDARMERIE	374	3 225	4 143	7 742

Sources : DRH-MD/ARD

Champ : personnel militaire de carrière ou sous contrat ayant quitté les armées au cours de l'année 2010

Lecture : 1 736 officiers ont quitté les armées en 2010

\* Les volontaires ont été ventilés dans leur catégorie d'appartenance.

\*\* Hors décès et hors gendarmerie.

### 5.2.2 - Répartition par catégorie et par armée, direction ou service des ayants droit

#### 5.2.2.1 - Hors gendarmerie

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
TERRE	719	2 781	7 149	10 649
MARINE	231	1 823	315	2 369
AIR	284	2 239	836	3 359
SSA	188	270	3	461
SEA	9	15	74	98
DGA	147	0	0	147
<b>TOTAL</b>	<b>1 578</b>	<b>7 128</b>	<b>8 377</b>	<b>17 083</b>

Sources : DRH-MD/ARD

Champ : personnel militaire de carrière ou sous contrat ayant quitté les armées après 4 ans de services

Lecture : l'armée de terre compte 719 officiers ayants droit

#### 5.2.2.2 - Gendarmerie

<b>TOTAL</b>	<b>373</b>	<b>2 971</b>	<b>824</b>	<b>4 168</b>
--------------	------------	--------------	------------	--------------

Sources : DRH-MD/ARD

Champ : personnel militaire de carrière ou sous contrat de la gendarmerie ayant quitté les armées après 4 ans de services

## 5.3 - La reconversion du personnel militaire

### 5.3.1 - L'aide à la reconversion du personnel militaire

Le début du processus de reconversion pour un militaire consiste en un entretien diagnostic effectué auprès des antennes Défense mobilité. 15 422 militaires ont effectué un entretien en 2010, ce qui correspond au nombre d'entretiens effectués en 2009.

#### 5.3.1.1 - Répartition des prestations accordées par armée et par catégorie

Les prestations se subdivisent en deux types : les prestations d'orientation et les prestations de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi.

Les prestations d'orientation, individuelles ou collectives sont accessibles à l'ensemble des militaires quelle que soit leur durée de services. Elles sont généralement effectuées dix-huit mois à un an avant leur départ et marquent le début de la démarche active de reconversion.

L'objectif principal de l'orientation est de permettre au militaire, à partir d'un bilan personnel et professionnel, de définir un projet professionnel compatible avec ses compétences et réaliste au regard du marché de l'emploi.

Ces prestations sont réalisées :

- soit sous la forme de sessions collectives dispensées au sein des pôles Défense Mobilité, ou auprès de l'association pour la reconversion des officiers et des sous-officiers (ARCO) :
  - sessions bilan orientation (SBO) ;
  - sessions d'orientation des hauts niveaux (SOHN) ;
  - séminaires bilan projet (SBP).
- soit sous forme d'une orientation individuelle pouvant être délivrée dans les pôles et antennes Défense Mobilité par un conseiller en emploi spécialisé :
  - entretiens d'orientation ;
  - entretiens bilan orientation (EBO) ;
  - bilans individuels de compétences (BIC).

Les prestations de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi sont accessibles aux militaires ayant effectué plus de quatre ans de services militaires effectifs.

Si le projet professionnel du militaire, validé par Défense mobilité, justifie le suivi d'une formation complémentaire, le militaire peut bénéficier d'aides dans ce domaine. Les formations peuvent être dispensées en milieu militaire comme en milieu civil, sous la forme de stages de formation ou de cycles d'enseignement.

Le militaire peut également bénéficier de mesures d'accompagnement vers l'entreprise sous les formes suivantes :

- sessions d'accompagnement vers l'entreprise (SAE) ;
- périodes d'adaptation en entreprise (PAE) ;
- périodes de formation gratuite en entreprise (PFGE) ;
- parcours individuel du créateur d'entreprise (PIC) ;
- sessions de techniques de recherche d'emploi (STRE).

	TERRE	MARINE	AIR	GEND.	DGA	SERVICES COMMUNS	TOTAL PAR CATÉGORIE
ACTIONS D'ORIENTATION							
OFFICIERS	565	108	147	18	21	19	878
SOUS-OFFICIERS	1 728	861	1 187	184	0	15	3 975
MdR	3 736	249	702	200	0	16	4 903
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 029</b>	<b>1 218</b>	<b>2 036</b>	<b>402</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>9 756</b>
ACTIONS DE FORMATION							
OFFICIERS	517	77	107	28	17	6	752
SOUS-OFFICIERS	1 398	532	745	165	0	11	2 851
MdR	2 376	54	176	46	0	9	2 661
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 291</b>	<b>663</b>	<b>1 028</b>	<b>239</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>6 264</b>
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DIRECT VERS L'EMPLOI							
OFFICIERS	48	22	24	11	1	5	111
SOUS-OFFICIERS	532	423	355	146	0	26	1 482
MdR	1 831	89	284	185	0	50	2 439
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 411</b>	<b>534</b>	<b>663</b>	<b>342</b>	<b>1</b>	<b>81</b>	<b>4 032</b>
TOTAL DES PRESTATIONS							
OFFICIERS	1 130	207	278	57	39	30	1 741
SOUS-OFFICIERS	3 658	1 816	2 287	495	0	52	8 308
MdR	7 943	392	1 162	431	0	75	10 003
<b>TOTAL</b>	<b>12 731</b>	<b>2 415</b>	<b>3 727</b>	<b>983</b>	<b>39</b>	<b>157</b>	<b>20 052</b>

Sources : DRH-MD/ARD

Champ : personnel militaire ayant droit ayant bénéficié de prestations de reconversion en 2010

Lecture : 565 officiers de l'armée de terre ont bénéficié d'actions d'orientation

### 5.3.1.2 - Les congés de reconversion

Afin de leur permettre de préparer leur reconversion dans les meilleures conditions, les militaires peuvent être placés en congé de reconversion et en congé complémentaire de reconversion par leur armée. Durant ces congés, d'une durée cumulée maximale de douze mois, ils se consacrent à la préparation d'une nouvelle activité professionnelle. L'attribution des congés de reconversion est une compétence des DRH d'armée.

Le nombre de congés de reconversion accordés et enregistrés en 2010 est de 4 016 (et 420 au sein de la gendarmerie) contre 4 218 (et 406 pour la gendarmerie) en 2009, soit une baisse de 4,8 %. La durée moyenne accordée par les gestionnaires des ressources humaines d'armées et des formations rattachées est de 4 mois et 12 jours pour l'année 2010. Cette durée moyenne des congés de reconversion a tendance à s'harmoniser progressivement entre les armées.

### 5.3.1.3 - Les taux de reconversion et de reclassement

Le taux de reconversion des militaires est de 83 % en 2010, stable par rapport à l'année 2009. Il correspond au nombre de militaires ayant retrouvé un emploi rapporté au vivier des partants de l'année inscrits dans une démarche de retour à l'emploi, qu'ils aient ou non bénéficié d'une aide.

Ce taux démontre le fort taux de réussite de la reconversion des militaires.

Le taux de reclassement des anciens militaires de plus de quatre ans de services (dans les fonctions publiques ou le secteur privé) s'établit en 2010 à 72 %, soit une progression de 3 points par rapport à celui de 2009. Ce taux rapporte le nombre de reclassés de l'année à l'ensemble des militaires ayant quitté le service, suivis par Défense mobilité.

### 5.3.1.4 - La reconversion dans la fonction publique

La politique de développement de l'accès des militaires aux fonctions publiques se traduit par des actions menées tant au niveau central que local, au plus près des militaires et des acteurs de terrain du recrutement de la fonction publique territoriale (démarchage des CIG/CDG<sup>(4)</sup>, information des candidats potentiels au sein des organismes militaires, développement de la formation des acteurs de terrain...).

Toutes procédures confondues, 2 335 militaires y compris gendarmerie (2 029 hors gendarmerie), recrutés dans les trois fonctions publiques en 2010, dont 706 au titre de l'article L4139-2 (ex-loi 70-2) et 557 au titre de l'article L4139-3 (« emplois réservés »).

	OFFICIERS			SOUS-OFFICIERS			TOTAL
	POSTULANTS	HAUT NIVEAU	CAT. A	CAT. A	CAT. B	CAT. C	
L4139-2 (EX LOI 70-2)	NOMBRE DE POSTES OFFERTS	23	69		570	306	968
	NOMBRE DE CONDITIONNANTS	103	218		2 024	620	2 965
	NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS	93	117		1 400	604	2 214
	NOMBRE DE CANDIDATS REÇUS	17	45		411	233	706
<i>DONT FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE</i>							280
<b>DONT LES GENDARMES (L4139-2)</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		<b>33</b>	<b>73</b>	<b>110</b>

Sources : DRH-MD/ARD

Champ : militaires reclassés dans la fonction publique au titre de l'article L4139-2 en 2010

Lecture : 45 officiers ou sous-officiers ont été reclassés en catégorie A au titre de l'art. L4139-2

(4) Centres interdépartementaux et centres départementaux de gestion.

En 2010, 706 militaires ont été recrutés dans les 3 fonctions publiques au titre de la procédure L4139-2 du code de la défense, sur 1 013 postes offerts. Concernant la fonction publique d'État, sur les 105 postes offerts, 529 l'ont été par le ministère de défense (75 % de l'offre), et 176 (25 % de l'offre) par les autres ministères.

Au sein de la FPE, 426 militaires ont été reclassés : 17 en haut niveau, 32 en catégorie A, 309 en catégorie B et 68 en catégorie C. On constate un net ralentissement par rapport à 2009 (- 237) : 663 militaires avaient été reclassés en FPE dont 352 (soit 53 %) au sein du MINDEF. Concernant les deux autres fonctions publiques, les 6 sessions de la commission nationale d'orientation et d'intégration ont permis de recenser 280 recrutements, 253 en FPT et 27 en FPH. On constate un ralentissement (- 98 recrutements) par rapport à 2009 dans ces 2 fonctions publiques et une forte prédominance de la gendarmerie (100 sur 253).

POSTULANTS	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS			TOTAL
	HAUT NIVEAU	CAT. A	CAT. A	CAT. B	CAT. C	
<b>L4139-3 (EMPLOIS RÉSERVÉS)</b>	NOMBRE DE POSTES OFFERTS	-	-	694	624	1 318
	NOMBRE DE CONDITIONNANTS	-	-	-	-	0
	NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS	-	-	4 888		4 888
	NOMBRE DE CANDIDATS REÇUS	-	-	179	378	557
	<i>DONT FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE</i>					102
	DONT LES GENDARMES (EMPLOIS RÉSERVÉS)	-	-	65	97	162

Sources : DRHMD/ARD

Champ : militaires reclassés dans la fonction publique au titre de l'article L4139-3 en 2010

Lecture : 65 sous-officiers ont été recrutés en catégorie B au titre de l'art. L4139-3

Après un démarrage lent de cette procédure rénovée en 2009, on constate une réelle montée en puissance au second semestre 2010 : 557 militaires ont été reclassés dans le cadre de la procédure L4139-3 du code de la défense auxquels s'ajoutent 213 publics prioritaires.

Les recrutements sont plus importants dans la fonction publique d'État, seule réellement soumise au quota de 10 % des recrutements. C'est dans celle-ci également que la concurrence avec les publics prioritaires est la plus rude puisque sur les 213 enfants de harkis recrutés, 203 l'ont été en FPE. Comme pour la procédure précédente, la gendarmerie pourvoit la quasi-totalité des postes en fonction publique territoriale (74 sur 102).



### 5.3.1.5 - Le reclassement des militaires dans le secteur privé

Le nombre de militaires reclassés dans le secteur privé en 2010 est en progression de 10,9 % par rapport à 2009 (8 577 contre 7 737). Cette progression concerne toutes les catégories de militaires.

NOMBRE DE RECLASSÉS	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	TOTAL
DÉFENSE*	733	3 549	4 295	8 577
GENDARMERIE	31	417	1 704	2 152

Sources : DRH-MD/ARD

\* Hors gendarmerie.

Les militaires quittant l'institution avec moins de quatre ans de service sont la population qui a le plus de difficulté de retour à l'emploi, car souvent peu qualifiée. Cependant, le nombre de reclassements de cette population progresse de 18 % en 2010.

### 5.3.2 - Le chômage des anciens militaires

Depuis 2009, du fait de la crise économique, le nombre d'anciens militaires chômeurs indemnisés a progressé jusqu'en juin 2010, date à laquelle un pic est enregistré avec 9 849 chômeurs. Ensuite, le nombre a diminué de 9 % pour revenir à la fin de l'année 2010 au même chiffre que fin 2009.

Le coût global d'indemnisation de ces chômeurs s'élève à 109,5 M€ en 2010.

## 5.4 - La réorientation professionnelle du personnel civil (hors fonction publique)

L'action de Défense mobilité au bénéfice du personnel civil restructuré trouve sa légitimité dans la mission confiée par le directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD). Cette action s'inscrit exclusivement dans le cadre du plan d'accompagnement des restructurations (PAR).

Le personnel civil restructuré bénéficie de l'ensemble de l'offre de services de l'agence. Il peut être accompagné soit en régie, par les 450 conseillers en emploi (CE) et chargés de relations entreprises (CRE) localisés dans les pôles et antennes Défense mobilité, soit par des cabinets retenus dans le cadre de marchés publics.

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	OUVRIER	AUTRES	TOTAL
REÇUS EN ENTRETIEN	10	26	103	59	13	211
INSCRITS DANS UNE DÉMARCHE DE RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE	3	6	23	14	-	46
RECLASSÉS DANS UN EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ	2	5	16	11	-	34

Source : DRH-MD/ARD

## 5.5 - L'accompagnement des conjoints vers l'emploi

L'aide à la mobilité des conjoints est une mission assurée depuis 2002 et reprise par Défense mobilité qui a intégré les 27 cellules d'aide à l'emploi des conjoints (CAEC) dans ses pôles régionaux. Ce réseau dédié est en repositionnement sur la nouvelle cartographie des bases de défense afin d'être en mesure d'offrir un véritable service de proximité.

En 2010, 4 058 conjoints se sont inscrits et 3 447 ont effectivement été suivis. Le nombre de conjoints placés ainsi que le taux de placement sont en augmentation sensible. 1 895 conjoints ont été placés, soit un taux de placement de 55 %, en augmentation de 9 points par rapport à 2009. La mise en œuvre du système de management par la qualité, l'adaptation du réseau à l'organisation des bases de défense, leur intégration effective au sein des PDM et ADM ainsi que les efforts en termes de formation ont permis en 2010 une amélioration sensible des résultats.

### Le rôle de Défense mobilité dans l'amélioration de la fonction reconversion

L'arrêté du ministre de la défense du 10 juin 2009 a créé l'agence Défense mobilité, réunissant les organismes de reconversion des trois armées. L'objectif de cette agence est d'améliorer l'efficacité du dispositif de reconversion dont bénéficient tous les ayants droit grâce à :

- une meilleure visibilité de la fonction reconversion par la création d'une structure unique interarmées ;
- une couverture nationale en matière de reconversion, quel que soit le lieu ou l'organisme d'appartenance ;
- une fonction aux moyens mutualisés.

La réunion des chaînes de reconversion respectives des armées s'est réalisée de manière pragmatique, par une harmonisation des meilleures pratiques de chacun des organismes préexistants, ainsi que par des modes de management axés sur la qualité. Défense mobilité s'engage à ce titre dans une démarche de certification ISO 9001.

La mutualisation des structures des trois armées a également permis des économies d'échelle. En effet, tout en couvrant intégralement le territoire national avec une antenne dans chacune des bases de défense, le nombre d'ETP consacrés à la reconversion est passé de 920 en 2008 à 688 en 2010. Il passera progressivement à 650 en 2014, soit une baisse de près de 30 %.

En 2010, le budget de fonctionnement de la reconversion a baissé de 18 %, les coûts de formation professionnelle de 14 % (notamment grâce à l'optimisation des marchés de formation).

Depuis sa création, l'agence a pu passer ou renouveler 40 conventions avec des acteurs majeurs de l'emploi (grandes entreprises, fédérations professionnelles), et plus spécialement dans les secteurs économiques qui emploient le plus d'anciens militaires tels que le transport, la logistique et les services à la personne.

On peut citer trois mesures emblématiques d'amélioration de l'organisation interne :

- la création du « conseiller en emploi référent », qui suit le candidat du début de son parcours jusqu'à six mois après son reclassement ;
- la professionnalisation des conseillers, qui font l'objet d'une formation systématique

à leur arrivée, et dont les durées d'affectation sont maintenant obligatoirement supérieures à six ans ;

- la mise en place d'un véritable dialogue de gestion avec les DRH d'armées et les services.

Par ailleurs, dans un contexte économique difficile, la création de l'agence a permis d'obtenir notamment les résultats suivants :

- une augmentation du taux de reclassement (69 à 72 %) ;
- une augmentation du volume de reclassements dans la fonction publique (toutes procédures confondues), qui est passé de 1 251 en 2008 à 2 335 en 2010, malgré la réduction des recrutements dans tous les ministères imposée par la RGPP. Ce résultat positif doit néanmoins être tempéré par la part de plus en plus importante des recrutements sous contrat ;
- une augmentation du volume de reclassements dans le secteur privé de 11 % en 2010, avec notamment un nombre de reclassements des militaires de moins de quatre ans d'ancienneté qui a progressé de 18 %. Cette dernière population, peu qualifiée, se heurte cependant à des difficultés de reclassement ;
- un taux de reclassement des conjoints de militaires qui augmente de 9 points grâce à l'intégration dans les antennes Défense mobilité des conseillers à l'emploi des conjoints (CAEC). Les conjoints bénéficient ainsi de l'encadrement et du soutien de toute la chaîne Défense Mobilité.

Une convention avec Pôle Emploi, signée en juin 2010 et mise en œuvre progressivement à compter de 2011, permettra de mettre à la disposition des candidats, et particulièrement des plus éloignés de l'emploi, un panel encore plus complet de moyens et d'aides au reclassement.



SIRPA Air

Personnel de la défense

Mouvements de personnel

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Relations professionnelles

Politique sociale

Réserve

Postface